

DETERMINANTS SOCIOECONOMIQUES ET CULTURELS DE LA SCOLARISATION DES ENFANTS D'AGE SCOLAIRE OBLIGATOIRE : LE CAS DU CAMEROUN

En plus des droits définis dans la *Charte Universelle des Droits de l'Homme*, les enfants bénéficient, en raison de leur vulnérabilité des droits spécifiques repris dans la *Convention sur les Droits de l'Enfant* (CDE) et la *Charte africaine du bien-être et des droits de l'enfant*. Les résultats du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (3^{ème} RGPH) ont révélé que la jouissance du droit à l'éducation reconnu par la CDE en son article 28 (Nations Unies, 1989) n'est toujours pas une réalité pour bon nombre des 4.095.011 enfants d'âge scolaire obligatoire que compte le Cameroun en 2005. En effet, la situation de cette catégorie de population appartenant à la tranche d'âges 6 – 14 ans demeure préoccupante, malgré les efforts¹ consentis par le Gouvernement, les instances nationales et internationales en vue d'apporter les solutions idoines aux problèmes de scolarisation auxquels elle se trouve aujourd'hui confrontée.

De 1976 à 2005, les taux de scolarisation d'enfants d'âge scolaire obligatoire sont passés de 68,4% en 1976 à 73,1% en 1987 puis à 75,1% en 2005. Dans l'ensemble, le taux de scolarisation est plus élevé chez les garçons (76,6%) que chez les filles (73,5%). Ainsi, 1 enfant d'âge scolaire obligatoire sur 4 ne va pas à l'école en 2005. Les disparités observées entre le milieu urbain (84,0%) et le milieu rural (67,9%) demeurent importantes et le sont davantage dans les régions septentrionales où un retard remarquable dans la scolarisation de la petite fille est accusé. A ce rythme, il est difficile d'envisager l'inscription du Cameroun au rang des pays qui, d'ici à 2015, auront atteint les objectifs n°2² et n°3³ des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

L'analyse différentielle de la scolarisation a permis de mettre en relief des disparités frappantes liées à l'influence persistante du milieu de résidence et de certaines caractéristiques sociodémographiques et culturelles sur l'éducation des enfants. Il s'agit des caractéristiques propres aux enfants d'âge scolaire obligatoire telles que l'âge, le sexe et la survie des parents ou de celles relatives aux chefs de ménage ou aux ménages auxquels ils sont liés telles que le sexe du chef de ménage, sa religion, son niveau d'instruction, son emploi, la taille du ménage ou le niveau de vie du ménage.

Ainsi, les résultats du 3^{ème} RGPH ont montré que : la fréquentation scolaire est plus faible dans les campagnes que dans les villes ; quels que soient la région ou le milieu de résidence, les garçons sont plus avantagés que les filles en matière de scolarisation ; le lien entre le sexe du chef de ménage et la scolarisation des enfants d'âge scolaire est évident et les chances de scolarisation sont plus

¹ L'institution de l'enseignement primaire public gratuit en 2000 et la part du budget allouée à l'éducation qui est passée de 12,8% à 15,2% entre 2000 et 2005 font partis de mesures prises par les pouvoirs publics en vue promouvoir la scolarisation des enfants (Annuaire statistique du Cameroun, 2006)

² La cible 3 de l'objectif n°2 des OMDs recommande de donner d'ici à 2015 à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires (Nations Unies, 2005).

³ La cible 4 de l'objectif n°3 des OMDs prescrit l'élimination des disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard (Nations Unies, 2005).

élevées pour les enfants des ménages dont la responsabilité du fonctionnement incombe à une femme ; les chances d'être scolarisé augmentent pour les enfants orphelins de père ; le niveau d'instruction du chef de ménage influence positivement la scolarisation de l'enfant lorsqu'il est élevé ; la pauvreté se révèle comme l'un des plus gros obstacles à la scolarisation des enfants, plus particulièrement dans les régions septentrionales où les taux de scolarisation des enfants d'âge scolaire obligatoire se trouvent à leur plus faible niveau ; il existe une corrélation entre la taille du ménage et la scolarisation des enfants.

1- Sources des données et méthode de collecte

La présente étude est menée essentiellement à partir des informations issues des données du Troisième Recensement Démographique dont le dénombrement principal qui a été exécuté en 2005, offrent l'opportunité de savoir un peu plus sur les principaux facteurs de blocage de la scolarisation des enfants d'âge scolaire obligatoire, contrairement aux autres études qui exploitent généralement les variables « sexe » et « âge » de l'enfant. Outre ces données, l'on se servira de celles provenant d'autres sources telles que le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1976 (RGPH, 76) et le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1987 (RGPH, 87) en vue d'apprécier l'évolution du phénomène étudié dans le temps. La scolarisation des enfants a été saisie à partir de deux principales variables, à savoir, la fréquentation scolaire passée et la fréquentation scolaire actuelle.

La fréquentation scolaire passée est cette variable qui renseigne sur la fréquentation d'un établissement d'enseignement en vue de faire des études régulières à un niveau quelconque pendant une période bien déterminée. La question relative à cette variable permet de savoir si le recensé avait déjà été à l'école. S'il n'y avait jamais été, l'agent recenseur inscrivait le code « 5 ». Mais pour un recensé ayant déclaré avoir déjà fréquenté un établissement scolaire, il lui a été demandé de préciser le sous-système dans lequel il évoluait. Les codes et les modalités de la variable *fréquentation scolaire passée* se présentent ainsi qu'il suit :

- 1 : Français et anglais ;
- 2 : Français ;
- 3 : Anglais ;
- 4 : Autre système de fréquentation ;
- 5 : N'a jamais été à l'école.

La fréquentation scolaire actuelle renseigne sur la fréquentation d'un établissement scolaire. Cependant, elle concerne la fréquentation scolaire au moment du dénombrement principal. Ainsi, il a été demandé au recensé s'il fréquentait un établissement scolaire au moment du dénombrement. Les réponses possibles à cette question se présentaient ainsi qu'il suit :

- 1 : Français et anglais ;
- 3 : Anglais ;
- 4 : Autre système de fréquentation ;
- 5 : Ne fréquente plus actuellement.

Tout comme pour la fréquentation scolaire passée, la question sur la fréquentation scolaire actuelle concernait toutes les personnes âgées de 3 ans et plus. C'est à partir de ces deux variables que le *statut de fréquentation scolaire* a été élaboré.

Le **statut de fréquentation scolaire** renvoie à la possibilité pour un individu de fréquenter régulièrement ou non un établissement scolaire. La stratégie de collecte élaborée en vue de saisir les informations sur l'éducation a permis de distinguer trois catégories d'individus au moment du dénombrement, à savoir : les personnes qui fréquentent un établissement scolaire ; celles qui ne fréquentent plus un établissement scolaire et ; celles qui n'ont jamais fréquenté un établissement scolaire. Il s'agit en effet des modalités de la variable *statut de fréquentation scolaire* qui se présentent comme suit :

- 1 : *Fréquenté* : il s'agit des individus d'âge scolaire obligatoire (6 – 14 ans) qui fréquentaient un établissement scolaire au moment du dénombrement ; ce sont les élèves.
- 2 : *Ne fréquenté plus* : ce sont les individus qui sont sortis du système scolaire avant l'âge de scolarité obligatoire (6 – 14 ans) ; il s'agit des enfants déscolarisés au moment du dénombrement.
- 3 : *N'a jamais fréquenté* : cette modalité caractérise les enfants marginalisés d'âge scolaire obligatoire, c'est-à-dire ceux dont l'âge varie entre 6 et 14 ans et qui n'ont jamais été à l'école au moment du dénombrement.

2- Méthode d'analyse des données et de présentation des résultats

De part la nature des données collectées lors de l'exécution du 3^{ème} Recensement Démographique, l'unité d'observation du phénomène étudié (scolarisation des enfants) est l'individu ou le ménage. L'analyse consiste essentiellement à commenter et à interpréter les indicateurs élaborés sous forme des effectifs, des proportions/taux (importance relative) ou des indices. En outre, pour une analyse des différences, il sera mis en relation le phénomène étudié et les caractéristiques socioéconomiques des enfants (âge, sexe, milieu de résidence survie des parents) ou de celles relatives aux chefs de ménage ou aux ménages auxquels ils sont attachés (le sexe du chef de ménage, sa religion, son niveau d'instruction, son emploi, la taille du ménage ou le niveau de vie du ménage). L'on disposera pour ce faire des tableaux bruts nécessaires pour l'élaboration des tableaux d'analyse et le calcul des différents indicateurs envisagés en tenant compte du niveau de l'unité administrative (national, régional) et du milieu de résidence (urbain, rural). Pour certains indicateurs, une cartographie de la situation révélée par les résultats du 3^{ème} RGPH pourrait s'avérer indispensable pour l'identification des poches où les problèmes par rapport aux phénomènes étudiés se posent avec acuité. Les graphiques et les cartes seront ainsi utilisés pour permettre de visualiser facilement ce que les chiffres expriment dans les détails.

3- Liste des tableaux d'analyse et des graphiques

Tableau 1 : Taux de fréquentation scolaire par région selon le milieu de résidence et le sexe

Tableau 2 : Taux de scolarisation par âge selon le milieu de résidence et le sexe

Tableau 3 : Taux de scolarisation des enfants d'âge scolaire (6-14 ans) par milieu de résidence et par sexe selon la survie des parents

Tableau 4 : Taux de fréquentation scolaire des enfants biologiques du chef de ménage vivant dans des ménages ordinaires par sexe selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage

Tableau 5 : Taux de scolarisation des enfants d'âge scolaire (06-14 ans) (%) par milieu de résidence et par sexe selon le sexe du chef de ménage

Tableau 6 : Distribution des taux de scolarisation des enfants d'âge scolaire (6 – 14 ans) par milieu de résidence et par sexe selon le niveau d'instruction du Chef de ménage

Tableau 7 : Distribution des taux de scolarisation des enfants d'âge scolaire par milieu de résidence et par sexe selon l'emploi du Chef de ménage

Tableau 8 : Taux de scolarisation des enfants d'âge scolaire (06 à 14 ans) par milieu de résidence et par sexe selon la religion du Chef de ménage

Tableau 9 : Taux de scolarisation des enfants d'âge scolaire (06-14 ans) par milieu de résidence et par sexe selon la taille du ménage

Tableau 10 : Taux de scolarisation des enfants d'âge scolaire (6 - 14 ans) par milieu de résidence et par sexe selon niveau de vie des ménages (quintiles de pauvreté)

Graphique 1 : Poids des enfants d'âge scolaire obligatoire en fonction du statut de fréquentation scolaire

Graphique 2 : Evolution des taux de scolarisation des enfants de 6 -14 ans de 1976 à 2005

Graphique 3 : Evolution des taux de scolarisation des enfants d'âge scolaire obligatoire selon le milieu de résidence de 1976 à 2005

Graphique 4 : Evolution des taux de scolarisation des enfants d'âge scolaire obligatoire selon le sexe de 1976 à 2005

Graphique 5 : Variation de l'indice de Parité Sexuelle (IPS) selon la région et le milieu de résidence